

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

**TERMES DE LA RECONNAISSANCE
D'APTITUDE A LA PRODUCTION**

FRA21G-023-DGA

*Ce document fait partie du certificat d'aptitude à la production FRA21G-023-DGA délivré à
Safran Electrical & Power*

1. Domaine d'activité :

Fabrication des équipements (C1) et des pièces (C2)
Se référer au MOP référence n° MAN-11 paragraphe 1.B.6

2. Sites de production :

BLAGNAC (31700), MONTREUIL (93100), CHAURAY (79180)

3. Équipements :

Se référer à la liste de capacité FRA 21G MAN-11-A001

4. Prérogatives

- a) exercer des activités de production conformément à la sous-partie G de la FRA 21;
- b) *[Non applicable]*
- c) Délivrer des certificats d'autorisation de mise en service, formulaire « FRA Form. 1a », conformément au paragraphe FRA 21A.307, sans démonstration supplémentaire ;
- d) *[Non applicable]*
- e) *[Non applicable]*

5. Limitations

L'émission de formulaire FRA Form. 1a est limitée à la production d'équipements et de pièces destinés à des aéronefs appartenant à terme à l'Etat français.

Date de la délivrance initiale : 06 janvier 2020

Pour le Délégué Général pour l'Armement et par délégation



L'ingénieur général de l'armement
Patrick ABOU
Responsable du pôle ASA